

nouvelle réglementation sur avenant contrat étudiant

Par Yon, le 11/04/2011 à 11:15

Bonjour,

J'ai actuellement un contrat étudiant 8h, comme vendeur dans un magasin. je passe cette année mes écrits du 9 au 11 mai et je souhaite après avoir un avenant pour travailler à plain temps. J'en ai alors parlé à mon responsable qui été favorable. Sauf que lorsqu'il s'est renseigné au prêt de la direction, on lui a répondu que cela n'étais pas possible car la législation aurait changer sur les avenant des contrat étudiant, on ne pourrait plus les faire travaillé hors période de vacances.

J'aimerais donc savoir quel serait les recours possible car cela me permettrait de travailler 1 mois 1/2 en plus.

Merci de vos réponses. Cordialement, Yoann

Par P.M., le 11/04/2011 à 12:35

Bonjour,

Il faudrait demander à l'employeur de préciser quelle serait cette nouvelle législation...

Par Yon, le 11/04/2011 à 15:40

oui cela fait 2 semaines que je lui ai demandé s'il y avait des recours possible. Et toujours pas de nouvelle de la direction.

C'est pour cela que je me tourne vers vous car s'il n'y a pas de possibilité, j'aimerais alors voire pour travailler dans endroit en attendant les vacances scolaire.

Par P.M., le 11/04/2011 à 18:35

Ce n'est pas une question de recours, l'employeur prétend qu'il y a une nouvelle réglementation, il devrait donc pouvoir la produire...

Personnellement, j'ignore quelle serait cette nouvelle réglementation en dehors du fait que l'employeur ne peut pas porter un temps partiel à un temps plein...

Par **pounie**, le **19/04/2011** à **12:40**

Bonjour Yon,

Je me permets de t'envoyer un mail, je suis étudiante en Master RH et pour un de nos cours nous avons un projet sur les contrats étudiants. Vous avons des entretiens à réaliser et je me demandais si tu serais d'accord pour répondre à nos questions (horaires, conditions de travail...). Cela pourra être anonyme si tu le souhaite.

dans l'attente de ta réponse

Laura

Par Yon, le 19/04/2011 à 16:24

Bonjour Laura,

Vous pouvez m'adresser vos questions à l'adresse suivante : a.yoann91@hotmail.fr

Par **pounie**, le **19/04/2011** à **17:36**

Merci, je vous envoie la grille d'entretien ce soir ou demain soir.

Laura